

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers</b>	<b>L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf octobre</b> à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.
En exercice : 10	
Présents : 09	
Pouvoirs : 00	
Votants : 09	
Pour : 09	<u>Présents</u> : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, Françoise FERRANDON, Julie CHONE, Arlette LIMOUSIN
Contre : 00	
Abstention : 00	
<u>Date de convocation</u>	<u>Absents excusés</u> : Eric DESMET
23 octobre 2025	
<u>Date d'affichage</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Richard GABILLAT
23 octobre 2025	

**Délibération N° 33 29/10/2025 : Fixation des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de faire le point sur les tarifs communaux ( joints en annexe) pour l'année 2026 afin de voir si une révision est nécessaire.

Concernant les tarifs de la salle polyvalente il propose de revoir les tarifs de la caution demandée aux personnes lors des locations.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de porter à 500 € les cautions demandées lors des locations de la salle des fêtes et la location des ramées.

Les autres tarifs restent inchangés.

**POUR : 9**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

Le Maire,  
Philippe VIAUD

Le Secrétaire de séance  
Richard GABILLAT



**Commune de Tranzault\_Tarifs 2026**  
Annexe\_Délibération n°33\_29/10/2025

Habitant ou association	Commune	Hors Commune	Caution : 500,00 €
<b>SALLE POLYVALENTE Location pour 24h. et jusqu'à 48h.</b>			
- pour un particulier ou une association			150,00 200,00
- la 1ère Location pour une association (à but lucratif)	Gratuite	200,00	
- pour une réunion association (à but non lucratif)	Gratuite	180,00	
- pour une location de courte durée :			80,00 130,00
- galette de mariage célébré à Tranzault (limitée à 1/2 journée)	Gratuite	130,00	
RAMEE Location pour 24h. et jusqu'à 72h transport montage et démontage par les employés communaux	Commune	Hors Commune	Caution : 500,00 €
- ramée (6m x 12m) pour un particulier			150,00
- ramée (6m x 12m) pour une association	Gratuite		
- ramée (6m x 6m) pour un particulier			80,00
- ramée (6m x 6m) pour une association	Gratuite		
- stand (3m x 2m50) pour un particulier			10,00
- stand (3m x 2m50) pour une association	Gratuite		
- Table et bancs de la ramée (par lot 1 table et 2 bancs)			5,00
- Chaises salle polyvalente*			Caution : 30€/chaise
* sous conditions			1,00 1,00

**CIMETIERE**

<b>CIMETIERE</b>			
C	A	- concession de terrain 10 ans (2m <sup>2</sup> minimum)	30,00 € le m <sup>2</sup>
A	V	- concession de terrain 30 ans (2m <sup>2</sup> minimum)	40,00 € le m <sup>2</sup>
V	E	- concession de terrain 50 ans (2m <sup>2</sup> minimum)	50,00 € le m <sup>2</sup>
E	A	- concession de terrain 10 ans (1m <sup>2</sup> )	30,00 € le m <sup>2</sup>
A	U	- concession de terrain 30 ans (1m <sup>2</sup> )	40,00 € le m <sup>2</sup>
U	A	- concession de terrain 50 ans (1m <sup>2</sup> )	50,00 € le m <sup>2</sup>
A	V	Frais ouverture et fermeture pour la famille	
V	R	- achat terrain pour concession 50 ans (1m <sup>2</sup> )	
R	N	- occupation temporaire du caveau communal - 3 mois maxi	
N	F	- occupation temporaire du caveau communal - 3 mois maxi	
<b>COLOMBARIUM</b>			
			550,00
		Case 10 ans	
		Case 30 ans	750,00
		Case 4 urnes 50 ans	950,00
		Case 10 ans	450,00
		Case 30 ans	650,00
		Case 50 ans	850,00
		- occupation temporaire	1 € par jour
		Jardin du Souvenir	
		Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir	65,00
		*Ce tarif comprend l'attribution obligatoire d'une plaque	